



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 685 780 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.08.2006 Bulletin 2006/31

(51) Int Cl.:
A47G 1/24 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06300038.4**

(22) Date de dépôt: **18.01.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Manufacture Vosgienne de Meubles
SAS**
70807 Saint-Loup sur Semouse (FR)

(72) Inventeur: **Dupuis, Arnaud**
70800 SAINT-LOUP SUR SEMOUSE (FR)

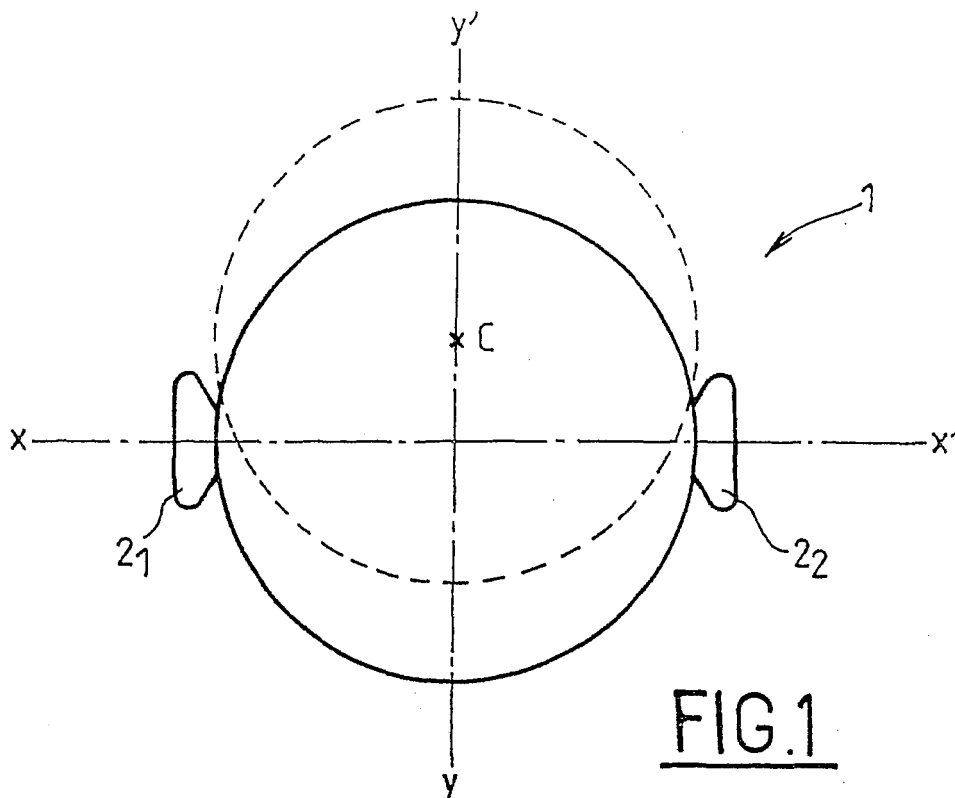
(30) Priorité: **01.02.2005 FR 0550284**

(74) Mandataire: **Livet, Marie-José**
Cabinet Pierre Herrburger
115, boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(54) **Miroir mural en particulier pour salles de bains**

(57) Miroir mural en particulier pour salles de bains,
caractérisé en ce qu'il est monté pivotant autour d'un axe

(C) perpendiculaire au mur de façon à permettre de faire
varier sa hauteur en fonction de la taille de son utilisateur.



EP 1 685 780 A1

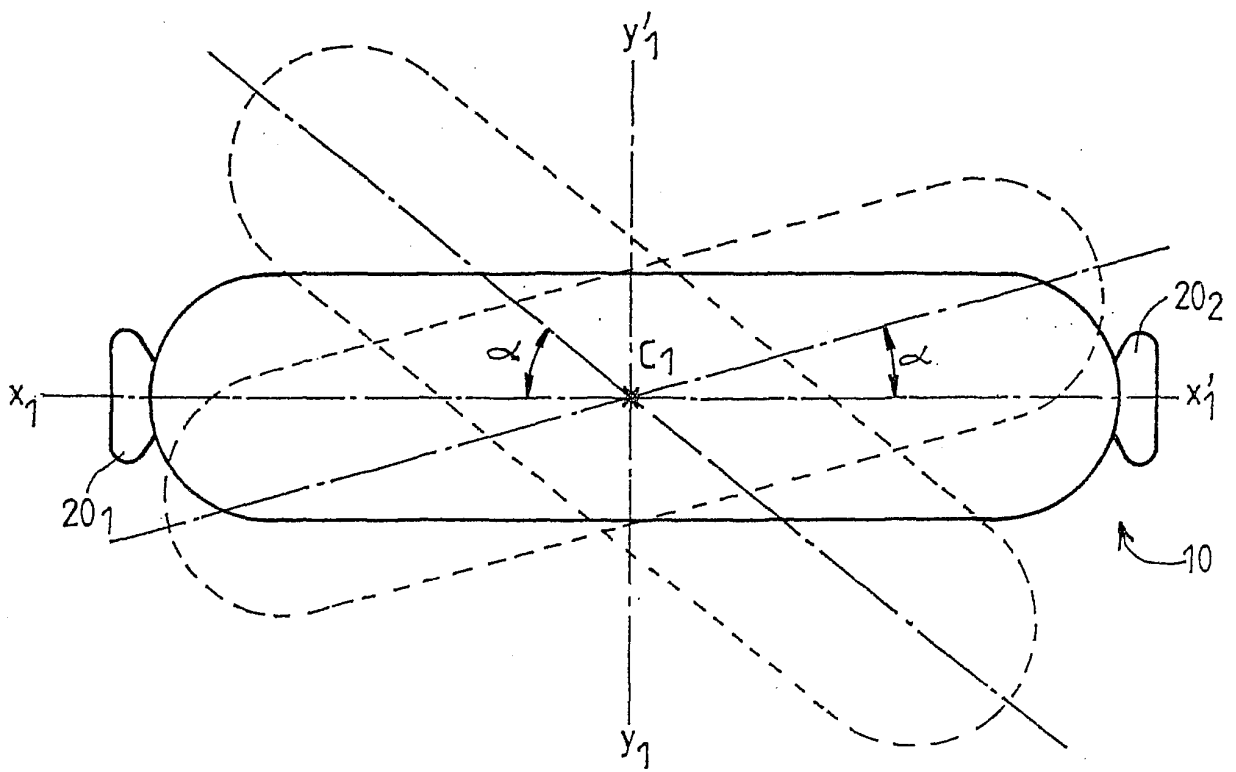


FIG. 2

Description

[0001] La présente invention a pour objet un miroir mural en particulier pour salles de bains.

[0002] Un tel miroir est essentiellement destiné à être monté sur un mur ou un support quelconque au-dessus d'un lavabo ou meuble vasque similaire.

[0003] Il est très fréquent que des salles de bains soient utilisées par plusieurs personnes ayant des tailles très différentes.

[0004] Dans ce cas, les miroirs surmontant les lavabos ne peuvent pas être situés à une hauteur adaptée à chacun, ce qui est particulièrement inconfortable.

[0005] La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient en proposant un miroir mural monté pivotant autour d'un axe perpendiculaire au mur de façon à permettre de faire varier sa hauteur en fonction de la taille de son utilisateur.

[0006] Un tel miroir conforme à l'invention a en règle générale une forme géométrique simple (circulaire, oblongue, carrée, rectangulaire, ...) et est symétrique par rapport à deux axes perpendiculaires à l'axe de pivotement à savoir d'une part un axe longitudinal essentiellement horizontal et d'autre part un axe transversal perpendiculaire à celui-ci et intersectant l'axe de pivotement.

[0007] Selon une première variante de l'invention, l'axe de pivotement est excentré par rapport à l'axe longitudinal de sorte que par rotation de 180° autour de cet axe le miroir puisse être réglé à deux hauteurs différentes.

[0008] Une telle configuration est en particulier adaptée au cas où la salle de bains est utilisée par deux conjoints de tailles très différentes ou par des adultes et des enfants.

[0009] Selon une seconde variante de l'invention, le miroir a une forme allongée et l'axe de pivotement est centré sur l'axe longitudinal.

[0010] Un tel miroir est plus spécialement destiné à être monté au-dessus de deux lavabos voisins pouvant le cas échéant avoir des hauteurs différentes ; il peut alors être incliné de façon à présenter une extrémité « basse » adaptée au plus petit utilisateur et une extrémité « haute » adaptée à l'utilisateur le plus grand.

[0011] Selon l'invention, l'axe de pivotement est en règle générale matérialisé par un embout cylindrique fixé à la face arrière du miroir et monté sur paliers à la partie interne d'un manchon tubulaire de sorte que sa rotation soit suffisamment dure pour permettre de maintenir le miroir en position.

[0012] On peut toutefois envisager de lui associer des organes de blocage.

[0013] Il est par ailleurs avantageux conformément à l'invention d'équiper le miroir de deux oreillettes de préhension latérales de manière à faciliter son pivotement.

[0014] Les caractéristiques du miroir mural qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente un miroir circulaire correspondant à la première variante de l'invention,
- la figure 2 représente un miroir oblong correspondant à la seconde variante de l'invention.

[0015] Il est à noter que les formes circulaire et oblongue des miroirs représentés sur les figures ne correspondent qu'à des exemples de réalisation nullement limitatifs de l'invention.

[0016] Selon la figure 1, le miroir circulaire 1 est symétrique par rapport à un axe longitudinal xx' essentiellement horizontal et à un axe transversal yy' perpendiculaire à l'axe xx' .

[0017] Ce miroir 1 est monté pivotant autour d'un axe C perpendiculaire au plan de la figure intersectant l'axe transversal yy' mais décentré par rapport à l'axe longitudinal xx' .

[0018] Ainsi, une rotation de 180° du miroir 1 autour de son axe de pivotement C permet de le déplacer entre une position basse représentée en trait plein et une position haute représentée en pointillés.

[0019] Des oreillettes de préhension latérales 2₁, 2₂ permettent de faciliter ce déplacement.

[0020] Selon la figure 2, le miroir oblong 10 est également symétrique par rapport à un axe longitudinal x_1 , x'_1 et à un axe transversal y_1 , y'_1 perpendiculaire à l'axe x_1 , x'_1 .

[0021] Ce miroir 10 est monté pivotant autour d'un axe C₁ perpendiculaire au plan de la figure qui est centré sur l'axe longitudinal x_1 , x'_1 et sur l'axe transversal y_1 , y'_1 .

[0022] A partir de la position représentée en trait plein dans laquelle l'axe longitudinal x_1 , x'_1 est essentiellement horizontal, le miroir 10 peut être incliné dans un sens ou dans un autre, par rotation d'un angle α autour de son axe de pivotement C₁ dans les positions représentées en pointillés de sorte qu'il comporte une extrémité haute et une extrémité basse.

[0023] Là encore, des oreillettes de préhension latérales 20₁, 20₂ permettent de faciliter cette rotation.

Revendications

1. Utilisation pour permettre d'adapter un mobilier, en particulier un mobilier de salle de bains, à plusieurs utilisateurs ayant des tailles différentes d'un miroir mural monté pivotant autour d'un axe fixe C perpendiculaire au mur de façon à permettre de faire varier sa hauteur en fonction de la taille de son utilisateur ou le cas échéant de permettre son emploi simultané par deux personnes de taille différente.
2. Utilisation selon la revendication 1, caractérisée en ce que le miroir mural est symétrique par rapport à deux axes perpendiculaires à l'axe de pivotement (C) à savoir d'une part un axe longitudinal (xx') et d'autre part un axe transversal (yy') perpendiculaire à celui-

ci et intersectant l'axe de pivotement.

3. Utilisation selon la revendication 2,
caractérisée en ce que
l'axe de pivotement (C) est excentré par rapport à l'axe longitudinal (xx'). 5
4. Utilisation selon la revendication 2,
caractérisée en ce que
le miroir mural a une forme allongée et l'axe de pivotement (C_1) est centré sur l'axe longitudinal (x_1 x'_1). 10
5. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 4,
caractérisée en ce que
le miroir mural comporte deux oreillettes de préhension latérales (2_1 , 2_2). 15

20

25

30

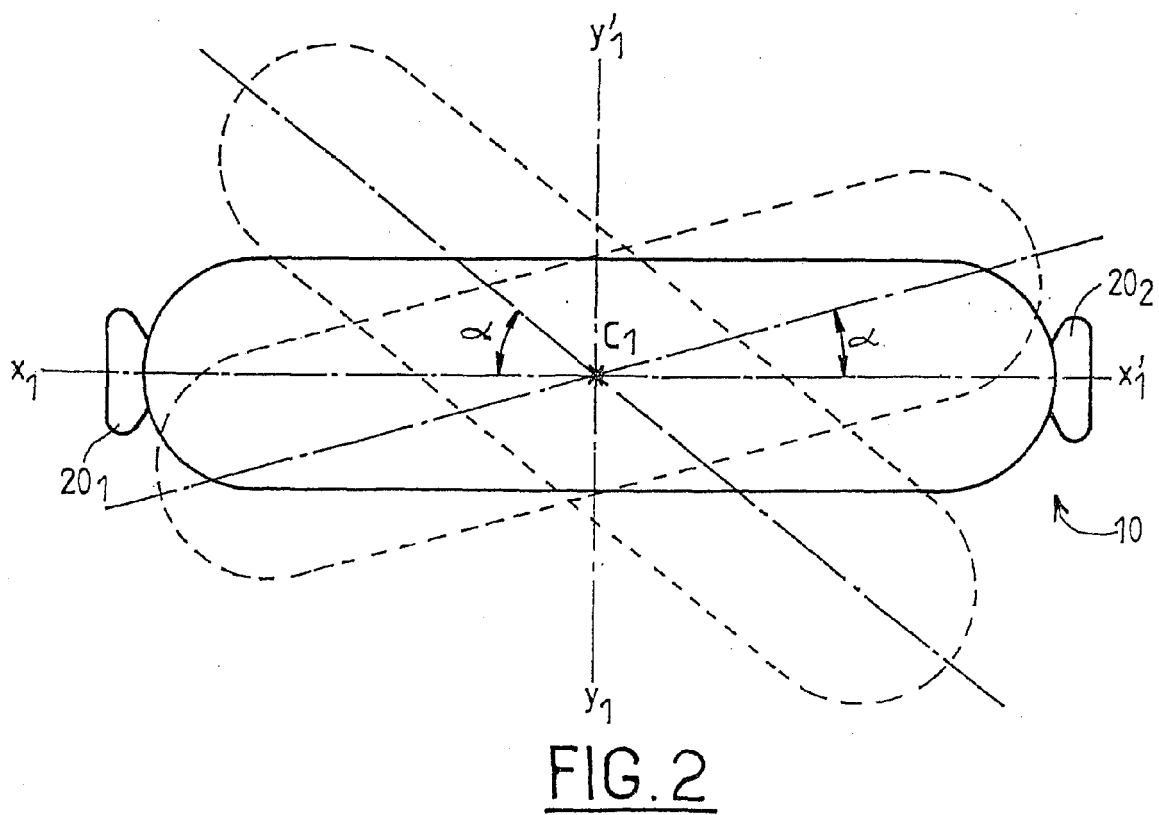
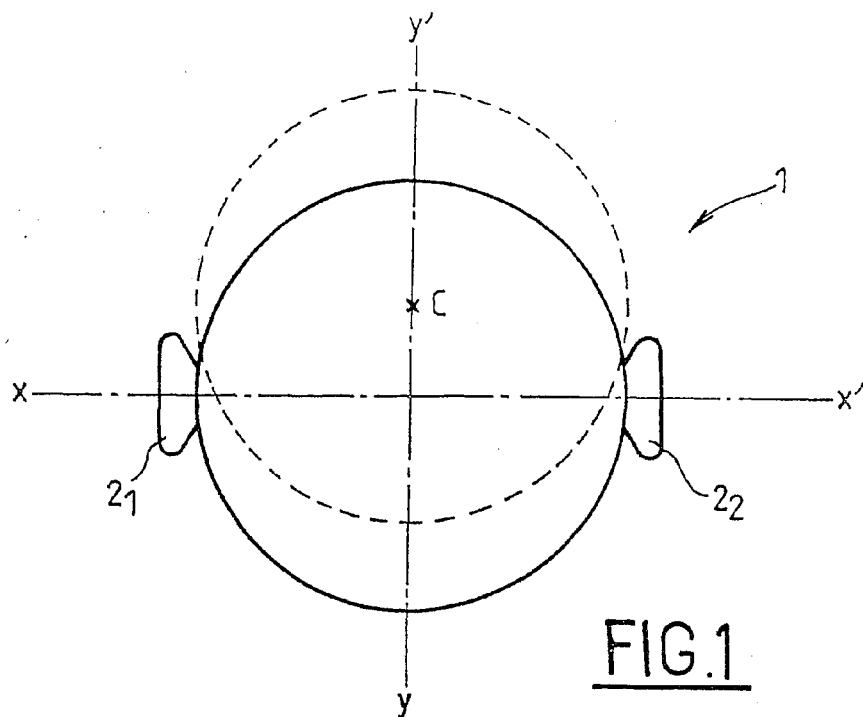
35

40

45

50

55





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 23 00 650 A1 (INDUGA FRIEDRICH STELLING & CO) 11 juillet 1974 (1974-07-11) * page 2, dernier alinéa - page 3, alinéa 1 * * page 4, alinéa 2 - page 5, alinéa 1 * * figure 1 *	1-3,5	A47G1/24
X	GB 09348 A A.D. 1909 (CHARLES ALLAN AUSTIN) 19 août 1909 (1909-08-19) * page 1, ligne 15 - ligne 19 * * page 1, ligne 33 * * page 1, ligne 43 - page 2, ligne 10 * * page 2, ligne 27 - ligne 28 * * figures *	1,2,4,5	
X	GB 242 910 A (SAMUEL HEATH & SONS LIMITED; ALBERT TONGUE; ALBERT EDWARD MASON) 19 novembre 1925 (1925-11-19) * figures * * page 1, colonne 13 - colonne 23 * * page 1, ligne 70 - ligne 80 *	1-3,5	
X	US 4 856 888 A (WAHL ET AL) 15 août 1989 (1989-08-15) * figures * * colonne 3, ligne 43 - ligne 45 * * colonne 4, ligne 1 - ligne 4 *	1-3,5	A47G A45D G02B
A	GB 516 911 A (ARTHUR COLIN KINGHAM) 15 janvier 1940 (1940-01-15) * figures * * colonne 1, ligne 6 - ligne 11 * * colonne 3, ligne 70 - ligne 76 *	5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 29 mars 2006	Examineur van Overbeek, K
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0038

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-03-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2300650	A1	11-07-1974	AUCUN	
GB 190909348	A	19-08-1909	AUCUN	
GB 242910	A	19-11-1925	AUCUN	
US 4856888	A	15-08-1989	AUCUN	
GB 516911	A	15-01-1940	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82